

## La restauration

Service municipal, la cuisine centrale assure le service de près de 1 800 repas/jour dans les écoles et 600 repas le mercredi dans les accueils de loisirs.



Les enfants sont accueillis au sein de chaque école par les animateurs et les ATSEM (en maternelle) de la ville. Lors de ce temps, divers projets sont proposés à l'année ou par période : activités manuelles, sportives ou jeux traditionnels.

Les restaurants sont ouverts dans toutes les écoles de Sannois, les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires.

Les denrées sont commandées en amont, les repas sont fabriqués la veille par la cuisine centrale. Puis celle-ci les achemine en liaison froide, le jour même, et ceux-ci sont réchauffés dans les offices des écoles. La réservation est obligatoire.

Le prestataire de ces denrées propose une substitution au menu avec porc, mais la ville ne propose pas de substitution aux familles souhaitant un repas sans viande. Celles-ci doivent prévoir sur ces journées un autre mode de garde.

L'élaboration des repas est faite par une commission des menus. Une diététicienne, diplômée d'état y est associée.

### **Le protocole d'accueil individualisé (PAI)**

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, les parents peuvent demander un

protocole d'accueil individualisé (PAI). Un dossier est à faire compléter par le médecin traitant et par un allergologue pour les paniers repas ou éviction d'un simple aliment (ex : allergie aux oeufs). Celui-ci est à retourner au service éducation.

Pour un PAI traitement médical, un dossier est à faire compléter par le médecin traitant et à retourner au service éducation.

## **Service éducation**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

95110 Sannois

Tél. 01 39 98 20 70

[inscriptionperiscolaire@sannois.fr](mailto:inscriptionperiscolaire@sannois.fr)

### **Accueil du public**

Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et jeudi : 8h30-12h30

Fermé le samedi



## **Menus des crèches**



sirs



Allergènes